

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 DÉCEMBRE 2019

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 décembre 2019, s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 11 décembre 2019 à 18h30 sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, DEGRENAND Bruno (remplace MAUCLAIR Michel), FASSETNET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VUILLIER Olivier.

Etaient porteurs d'un pouvoir : FASSETNET Roland (pour TEUSCHER Gilles) et MAUNY Jean-Paul (pour ALBIN Michel).

Etaient absents : ALBIN Michel (pouvoir donné), BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, FLETY Anne-Laure, LAVOYE Patrice, MAUCLAIR Michel (remplacé) MILESI Nicole, TEUSCHER Gilles (pouvoir donné)

Secrétaire de séance : DEGRENAND Bruno.



CS/11-12-2019/N°1

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le président explique que sur l'année 2019, les prélèvements URSSAF ont été plus importants que prévu, et qu'il convient par conséquent d'abonder le chapitre 012, par une décision modificative.

Par ailleurs, pour pouvoir appliquer la délibération CS/25-09-2019/N°5 prise en comité syndical le 25 septembre dernier, il convient également d'abonder le chapitre 65.

Il soumet ainsi au vote de l'assemblée le réajustement suivant :

N° chapitre	N° compte	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	617	Etudes et recherches		-10 864 €
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+5 000 €	
65	657348	Subventions de fonctionnement	+5 864 €	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la rectification de la délibération CS/13-02-2019/N°5, approuvant le budget primitif 2019 du PETR,
- Approuve la décision modificative n°3, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20191211-CS-11122019-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 19/12/2019



Frederick HENNING
Président

